



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 SEPTEMBRE 2020

**LYCEE BERTRAN DE BORN**

**Année scolaire 2020-2021**

**Séance n° 1**

Le conseil d'administration se réunit le mardi 15 septembre 2020 à 18 heures, sous la présidence de M. Francis CAPPE, Proviseur de la cité scolaire Bertran de Born, sur convocation adressée le 4 septembre 2020, soit plus de 8 jours avant la réunion du conseil d'administration conformément aux termes du code de l'Education, notamment dans son article R421-25 alinéa 2 (modifié par le décret n°2019-1554 du 30 décembre 2019).

|                                   | Titulaires / Suppléants    |                               | Présent   | Excusé     | Absent    | Observations    |
|-----------------------------------|----------------------------|-------------------------------|-----------|------------|-----------|-----------------|
| 1                                 | M. Guillaume MOUETTE       | Proviseur                     | X         |            |           |                 |
| 2                                 | M. Alain VIDAL             | Proviseur adjoint             | X         |            |           |                 |
| 3                                 | M. Laurent CASTERA         | Agent comptable               | X         |            |           |                 |
| 4                                 | Mme Isabelle BRAHIM        | CPE                           |           | X          |           |                 |
| 5                                 | Mme Brigitte DUFOURQ       | DDFPT                         | X         |            |           |                 |
| 6                                 | Mme Mireille VOLPATO       | Région Nouvelle Aquitaine     |           | X          |           |                 |
| 7                                 | M. Yannick ROLLAND         | Région Nouvelle Aquitaine     |           |            | X         |                 |
| 8                                 | M. Olivier BARROUX         | Mairie de Périgueux           | X         |            |           |                 |
| 9                                 | M. Patrick PALEM           | Grand Périgueux               | X         |            |           |                 |
| 10                                | M. Francis ARDOUIN         | Personne qualifiée            |           |            | X         |                 |
| 11                                | M. Daniel BIROT            | Pers. enseignant et éducation |           |            | X         |                 |
| 12                                | M. David COSTE             | Pers. enseignant et éducation |           |            | X         |                 |
| 13                                | M. Lionel DUCASSOU         | Pers. enseignant et éducation | X         |            |           |                 |
| 14                                | Mme Maddy GAILLARD         | Pers. enseignant et éducation | X         |            |           |                 |
| 15                                | M. Georges ROCHARD         | Pers. enseignant et éducation | X         |            |           |                 |
| 16                                | M. Rémi GUIMBAIL           | Pers. enseignant et éducation | X         |            |           |                 |
| 17                                | M. Bruno ROQUES            | Pers. enseignant et éducation | X         |            |           |                 |
| 18                                | M. Yannick MOSSION         | ATOS                          | X         |            |           |                 |
| 19                                | Mme Isabelle HIVER         | ATOS                          | X         |            |           |                 |
| 20                                | Mme Amélie LESERVOISIER    | ATOS                          | X         |            |           |                 |
| 21                                | M. Pierre DANIEL LAMAZIERE | Repres. des parents d'élève   | X         |            |           |                 |
| 22                                | M. Marc BONGRAIN           | Repres. des parents d'élève   | X         |            |           |                 |
| 23                                | Mme Chantal VALADE         | Repres. des parents d'élève   | X         |            |           |                 |
| 24                                | Mme Nathalie JOSEPH        | Repres. des parents d'élève   | X         |            |           | Arrivée à 18h30 |
| 25                                | Mme Cherifa POITOUT        | Repres. des parents d'élève   |           | X          |           |                 |
| 26                                | M. Noé DANIEL LAMAZIERE    | Repres. des élèves            |           |            | X         |                 |
| 27                                | Mme Freya DINGLEY          | Repres. des élèves            |           | X          |           |                 |
| 28                                | M. Clément DUSSUTOUR       | Repres. des élèves            | X         |            |           |                 |
| 29                                | Mme Maéva BERNARD          | Repres. des élèves            |           | X          |           |                 |
| 30                                | Mme Juliette FEVRIER       | Repres. des élèves            |           | X          |           |                 |
| <b>TOTAL DES MEMBRES PRESENTS</b> |                            |                               | <b>19</b> | <b>sur</b> | <b>30</b> |                 |

Le quorum étant constaté (18 présents sur 30 membres), la séance est ouverte à 18 heures 12.

Le secrétariat de séance est confié à M. CASTERA

## ORDRE DU JOUR

### I- ACTION EDUCATRICE

- Règlement intérieur
- Organisation du temps scolaire : semestrialisation des évaluations en classe de 1<sup>ère</sup>
- Programme prévisionnel des projets pédagogiques et éducatifs
- Voyages et sorties scolaires

### II- FONCTIONNEMENT

- Passation de contrats et conventions :
  - convention d'hébergement avec le lycée Laure Gatet
  - convention section sportive handball
  - convention groupement de services prix littéraire

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

| Résultats du vote - Lycée |    |
|---------------------------|----|
| Pour :                    | 18 |
| Contre :                  |    |
| Abstention :              |    |

L'ordre du jour est approuvé

### I- ACTION EDUCATRICE

#### MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

M. le Proviseur indique que le règlement intérieur a été adopté par le conseil d'administration du collège et présenté

M. le Proviseur fait lecture des amendements proposés. Les modifications correspondent principalement à une actualisation par rapport aux pratiques. Les horaires d'ouverture et de fermeture sont modifiées (ouverture : 7h30 – fermeture : 19h00) pour assurer la sécurité des personnes (surveillance).

M. Daniel LAMAZIERE, représentant des parents d'élèves, s'interroge sur l'intérêt et les possibles dérives du dernier alinéa de l'article 6.

M. le Proviseur rappelle la nécessité d'écrire au règlement intérieur les prescriptions, sans trop entrer dans les détails, pour pouvoir le cas échéant en sanctionner l'infraction.

M. ROQUES, représentant des personnels, regrette le transfert de certaines responsabilités et prises de décisions au niveau local (ex : protocole de reprise d'activités après le confinement), mais ne rejette pas cette précaution.

Mme JOSEPH, représentante des parents, arrive à 18h30.

| Résultats du vote |    |
|-------------------|----|
| Pour :            | 10 |
| Contre :          | 1  |
| Abstention :      | 8  |

Le règlement intérieur est adopté.

### **PROGRAMME PREVISIONNEL DES PROJETS EDUCATIFS ET PEDAGOGIQUES**

M. le Proviseur présente le programme prévisionnel des projets éducatifs et pédagogiques, notamment il décrit le prix littéraire organisé par les collèges (3<sup>ème</sup>) et lycées (2<sup>nde</sup>) de la zone d'animation pédagogique de Périgueux. Il précise le caractère non exhaustif de ce programme et indique que si de nouveaux projets survenaient, ils pourraient être soumis à la délibération du conseil d'administration.

| Résultats du vote - Lycée |    |
|---------------------------|----|
| Pour :                    | 19 |
| Contre :                  |    |
| Abstention :              |    |

Le programme annuel prévisionnel des projets éducatifs et pédagogiques est adopté à l'unanimité.

### **VOYAGES ET SORTIES SCOLAIRES**

L'Inspecteur d'Académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Dordogne, compte tenu de l'évolution récente des conditions sanitaires, a décidé de suspendre les voyages scolaires avec nuitées pour les établissements des premiers et seconds degrés.

Pour les sorties, sur temps scolaire, elles feront l'objet d'une évaluation au cas par cas, notamment elles devront être strictement encadrées afin de respecter le protocole sanitaire et les gestes barrières.

M. le Proviseur rappelle que certaines destinations, comme la ville de Bordeaux, ne sont pas actuellement autorisées.

En fonction de l'évolution de la pandémie, ces décisions pourront être revues.

### **SEMESTRIALISATION DES EVALUATIONS EN CLASSE DE PREMIERE :**

M. le Proviseur cède la parole à M. le Proviseur adjoint. Celui-ci rappelle la problématique de l'évaluation trimestrielle par rapport au calendrier des épreuves du baccalauréat, notamment les Evaluations Communes (E.C.) qui « perturbent » la notation des 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> trimestres en classe de première. Les professeurs de langues vivantes notamment soulignaient cette difficulté.

Ainsi, en fin d'année scolaire 2019-2020, il avait été envisagé de passer à une évaluation en semestres en classe de 1<sup>ère</sup> (maintien des trimestres en terminale, afin que les élèves disposent des bulletins des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre, marquant éventuellement une progression, pour Parcoursup). En juin 2020, cette décision avait été reportée pour tenir compte des modifications annoncées des Epreuves communes de contrôle continu (E3C).

Mme VALADE, représentante des parents d'élèves, s'inquiète du calendrier. Elle juge trop tardif le conseil de classe, notamment pour repérer et accompagner les élèves en difficultés.

M. le Proviseur précise qu'il y aura un conseil des professeurs à mi-semestre.

M. DUCASSOU, représentant des personnels, indique que les bulletins de 1<sup>ère</sup> sont également pris en compte dans Parcoursup et que la semestrialisation nécessite une adaptation du calcul des moyennes lors de la sélection des candidats dans les filières sélectives. Dans la mesure où peu d'établissements pratiquent la semestrialisation, il ne souhaite pas que ce particularisme pénalise les élèves de l'établissement.

M. ROQUES s'inquiète du nombre de réunions des enseignants et de la possibilité ouverte de semestrialisation des emplois du temps des enseignements.

M. le Proviseur adjoint le rassure sur ces deux points : il n'y aura qu'une réunion du conseil des professeurs, seulement à la moitié du 1<sup>er</sup> trimestre et la semestrialisation des enseignements n'a pas été retenue dans le cadre de la réforme.

Mme JOSEPH s'interroge sur la nécessité de ce particularisme pour les seuls élèves de 1<sup>ère</sup>.

M. ROQUES sollicite une interruption de séance.

M. GUIMBAIL, représentant des personnels, s'interroge sur les modalités d'organisation des évaluations communes.

M. le Proviseur indique qu'il ne dispose pas encore de toutes les précisions d'organisation.

M. ROCHARD, représentant des personnels, regrette l'état d'impréparation de cette réforme, générateur d'un climat anxiogène pour les élèves et les personnels.

Mme GAILLARD, représentante des personnels, rappelle les demandes de cadrage des Evaluations communes exprimées lors d'un conseil d'administration extraordinaire. Elle souhaite que le nombre de conseils de classe et de conseil des enseignants soit clairement défini.

M. ROCHARD répond à Mme VALADE sur les difficultés de notation des élèves et que les enseignants n'attendent pas la fin des périodes d'évaluation pour repérer les difficultés des élèves et apporter des remédiations.

La séance est interrompue pendant 10 minutes.  
La séance reprend.

M. ROCHARD, au nom des personnels enseignants, souhaite que la délibération indique que la semestrialisation correspond à une expérimentation pour l'année scolaire en cours, que ce dispositif devra faire l'objet d'une évaluation à la fin de cette période et que son éventuelle prolongation devra faire l'objet d'une nouvelle décision du conseil d'administration. Il sollicite également que soit acté une réunion du conseil des enseignants seulement au cours du 1<sup>er</sup> semestre (novembre-début décembre).  
Cette proposition est soumise à la délibération des membres du conseil.

| Résultats du vote - Lycée |    |
|---------------------------|----|
| Pour :                    | 15 |
| Contre :                  | 1  |
| Abstention :              | 3  |

La proposition d'organiser la semestrialisation des évaluations en classe de 1<sup>ère</sup>, dans les conditions arrêtées au cours des débats, est adoptée.

## II- FONCTIONNEMENT

### CONTRATS ET CONVENTIONS

- CONVENTION D'HEBERGEMENT AVEC LE LYCEE LAURE GATET : la capacité d'accueil de l'internat garçons étant atteinte, nous ne pouvons répondre à l'ensemble des demandes d'hébergement. Il est proposé la signature d'une convention avec le lycée Laure GATET qui dispose de places disponibles pour accueillir nos élèves qui le souhaiteraient.

| Résultats du vote |    |
|-------------------|----|
| Pour :            | 19 |
| Contre :          |    |
| Abstention :      |    |

Le conseil d'administration autorise la signature de cette convention à l'unanimité.

- CONVENTION SECTION SPORTIVE HANDBALL : Il est proposé la signature d'une convention avec le comité départemental de handball et le conseil départemental afin d'organiser le fonctionnement de cette section.

| Résultats du vote |    |
|-------------------|----|
| Pour :            | 19 |
| Contre :          |    |
| Abstention :      |    |

Le conseil d'administration autorise la signature de cette convention à l'unanimité.

- CONVENTION PRIX LITTERAIRE : Il est proposé la signature d'une convention constitutive d'un groupement de services, coordonné par le lycée Bertran de Born, afin d'organiser le prix littéraire, évoqué précédemment.

| Résultats du vote |    |
|-------------------|----|
| Pour :            | 19 |
| Contre :          |    |
| Abstention :      |    |

Le conseil d'administration autorise la signature de cette convention à l'unanimité.

### III- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

M. GUIMBAIL s'interroge sur la gestion des salles et sur les emplois du temps de certaines divisions.

M. le Proviseur adjoint rappelle les contraintes sanitaires qui ont imposé le choix de fixer les élèves de la sixième à la seconde (hors enseignements spécialisés) dans une classe, les nombreux enseignements de spécialité et options et les horaires des transports scolaires qui « pèsent » sur la construction des emplois du temps. Il regardera les situations au cas par cas pour tenter d'apporter des améliorations mais les marges de manœuvre sont presque inexistantes.

M. GUIMBAIL souhaite avoir des précisions sur les photocopies au CDI. La documentaliste pour éviter le gaspillage constaté a suspendu l'utilisation du photocopieur du CDI en libre-service.

M. le Proviseur indique qu'en effet le volume des tirages effectué sur cet équipement dépassait largement ce qui est habituellement observé. Il est souhaitable de réguler la consommation des élèves. Les lecteurs de cartes rechargeables étant relativement onéreux, il a été opté pour la mise en place de codes individuels pour les élèves assortis d'un quota. Dans l'attente de cette mise en place, le libre-service sera rétabli.

M. GUIMBAIL demande qui va réaliser cette opération.

M. l'Adjoint gestionnaire indique qu'il devra s'en charger personnellement dès que sa charge de travail le lui permettra.

M. GUIMBAIL pose une question sur le report d'achat de mobiliers pour le CDI.

M. l'Adjoint gestionnaire indique que les crédits du CDI, à la demande de l'ordonnateur, avait été abondés en 2020 pour compléter les collections et notamment procéder au remplacement des nombreux ouvrages disparus et non pour procéder à l'acquisition de mobiliers. Il précise que la situation budgétaire 2020 est particulièrement tendue, des dépenses nouvelles et nombreuses liées au protocole sanitaire et la non- réalisation de toutes les prévisions de recettes. Les « économies » réalisées dans certains domaines du fait du confinement ne couvrent pas les pertes et ne peuvent pas systématiquement être dépensées. La situation est en cours d'analyse, une décision budgétaire modificative sera proposée lors du conseil d'administration du mois de novembre. L'opportunité des achats sera lors réétudiée.

M. ROCHARD souhaite alerter la direction du lycée sur la nécessité d'aménager le suivi d'un élève en situation d'handicap. L'élève n'a pas un besoin systématique, mais il estime qu'il faudrait une sorte d'astreinte pour permettre une plus grande disponibilité et réactivité de l'Accompagnant des élèves en situation de handicap (A.E.S.H.).

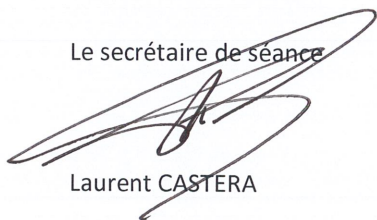
M. le Proviseur indique qu'il est particulièrement attentif à cette situation et qu'il reçoit la famille dès le lendemain. Il rappelle que les modalités d'accompagnement des élèves sont fixées par la Maison départementale des personnes handicapées (M.D.P.H.) et que toute demande de révision des prescriptions d'accompagnement nécessite une démarche auprès de cet organisme.

M. ROQUES interroge sur le nombre de cas de Covid-19.

M. le Proviseur répond qu'il n'y a aucun cas confirmé.

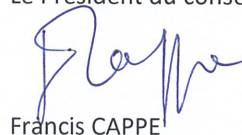
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 51

Le secrétaire de séance



Laurent CASTERA

Le Président du conseil d'administration,



Francis CAPPE